



# Congrès 2017

*Paris*

***Ce 40<sup>ème</sup> congrès de l'UNME a réuni 28 adhérents représentant 26 établissements. Il a eu lieu du 12 au 13 mai 2017 au CISP Kellerman à Paris et s'est déroulé conformément au programme annoncé. Vous trouverez ci-après l'ensemble des documents présentés :***

- ❖ L'Allocution de la présidente**
- ❖ La présentation du projet associatif**
- ❖ La présentation de Campus France (Extrait)**
- ❖ Le Rapport moral**
- ❖ Le Rapport Financier**
- ❖ La restitution des travaux de groupe « projet associatif »**
- ❖ Le rapport sur le rapprochement de branches**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Chères adhérentes, chers adhérents,  
Chers amis,

Nous voici réunis pour le 40ème congrès de l'UNME qui, comme vous l'avez lu dans le programme, sera plus court que les années passées mais demandera une plus grande participation de votre part afin que nous mettions en commun vos attentes et nos projets.

J'ai connu l'UNME en 1985, ayant reçu un petit dépliant qui n'a pas vraiment retenu mon attention.

L'année suivante ce même bulletin m'est parvenu accompagné d'une petite carte signée de la présidente Geneviève Legras et qui disait : « faites nous l'amitié et le plaisir de venir ».

Cela m'a beaucoup touchée et j'ai donc assisté en 1986 à mon premier congrès, j'avais trouvé une deuxième famille.

Directrice de foyer depuis plusieurs années, je me sentais souvent très seule et mon adhésion à l'UNME a changé ma vie professionnelle.

Quel bonheur de pouvoir téléphoner à des collègues à Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse ou Grenoble, et de voir que nous avons souvent les mêmes préoccupations, les mêmes interrogations.

Comme nous savions que le bureau rue Sarrette était mis en vente et malgré notre bail qui nous permettait de rester encore trois ans, Karine et moi avons passé trois jours dans le sous-sol du local afin de trier 30 ans d'archives.

Nous y avons trouvé des choses très intéressantes, notamment un livre blanc édité pour un colloque national au sénat en mai 1994.

Le titre était « Les conditions de vie de l'étudiant, vers une politique globale en matière sociale et culturelle ».

Nous avons des intervenants dont les noms vont vous faire sourire : François Fillon alors ministre de l'enseignement supérieur, Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, Simone Veil, ministre des affaires sociales, etc... etc...

Pour ce 40ème congrès, nous avons décidé d'un travail plus en commun, plus en profondeur en cette période de pleine mutation, notamment en ce qui concerne le rapprochement de branche de la convention collective.

Notre union doit continuer à être prospère, efficace, dynamique. C'est vous qui avez les moyens de la faire avancer, faites circuler les informations, prenez des initiatives.

C'est en unissant nos efforts, en agissant avec détermination sur les objectifs que nous nous serons fixés que nous atteindrons notre but : faire de notre Union un outil performant au service du plus grand nombre.

Bon congrès à tous.

Hélène Bainier,  
Présidente de l'UNME

# LE PROJET ASSOCIATIF

## Congrès UNME – Paris 2017





## Quel est-il ?

Le projet associatif, c'est d'abord « donner du sens à son engagement associatif ».

C'est un projet de « **politique stratégique** » dans son environnement.  
**Il exprime les ambitions de l'UNME.**

Il permettra de mieux faire connaître l'UNME, ses établissements adhérents et permettra de **fixer un cap**, de clarifier le sens de nos actions, de les évaluer et de les adapter pour atteindre nos objectifs.

Il nous permettra de suivre une « **feuille de route** » pendant **une période définie**, et de mettre en place une dynamique d'actions et de développement en corrélation avec notre époque.

# Porter le Projet associatif

## A quoi va servir le projet associatif?

Il sera source de toutes les formes de communication utilisées dans les mois et années à venir (plaquette, flyers, Web, présentations orales diverses...).

- A présenter :

- Aux pouvoirs publics

- Lors de forums

- Aux associations étudiantes

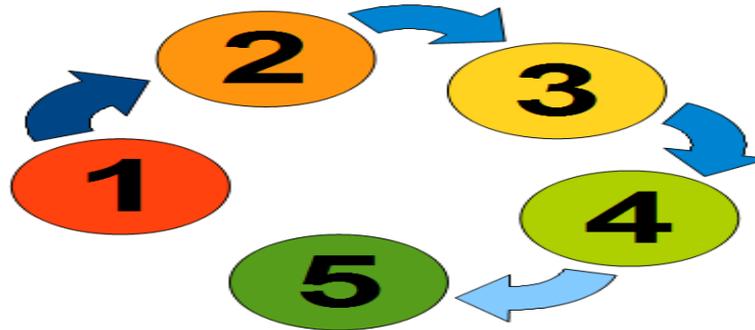
- En vue de nouvelles adhésions

Pour être clairement identifié par les décideurs et acteurs des politiques publiques et le monde étudiant.

- Pour planifier des actions dans le temps et avoir une vision à plus long terme.
- Pour définir et hiérarchiser des objectifs clairs, opérationnels et quantifiés.
- Pour répondre à une sensibilité de vie associative collective.
- Se réinterroger sur les statuts le cas échéant, les modes de fonctionnements, les valeurs et les règles.
- Pour préparer demain, tracer le chemin et réfléchir sur l'avenir de l'UNME et des Maisons d'étudiants adhérentes.



La méthode:



Nous vous proposons de le réaliser en plusieurs étapes:

- **1ère étape** : Travail en groupe sur 3 thèmes lors du congrès: valeurs et missions des Maisons, rôle de l'UNME
- **2ème étape** : Finalisation du travail de chaque groupe sur la base du volontariat (rédaction et travail en réseau)
- **3ème étape** : Mise en forme du Projet en CA
- **4ème étape** : Validation du Projet rédigé par les 3 groupes de travail
- **5ème étape** : Synthèse et validation finale en CA

# Les valeurs de nos Maisons

- Les adhérents de l'UNME se retrouvent autour d'un **projet commun**:
  - Un hébergement convivial et familial où l'étudiant(e) peut se construire en toute sécurité et satisfaire à ses études.



- Les adhérents de l'UNME se retrouvent autour de valeurs communes afin de favoriser:
  - La liberté d'expression, le partage, l'entraide, l'apprentissage de la vie en communauté...

# Les missions de nos Maisons

- Accueil et hébergement
- Création et entretien du Lien social
- Accompagnement des étudiant(e)s (socio-éducatif, prise d'autonomie...)
- Ecoute et orientation
- Mise en place d'un cadre sécurisé et approprié aux études
- Animation socio culturelle



# Le rôle de l'UNME

- Animateur du réseau des Maisons d'étudiants (Echanges de pratiques à travers des rencontres inter-foyers, les réunions régionales, le congrès, le site web...)
- Conseil, soutien et appui aux Associations gestionnaires et aux établissements
- Représentation des instances patronales
- Promoteur du modèle « Maisons d'étudiants »

# Le calendrier

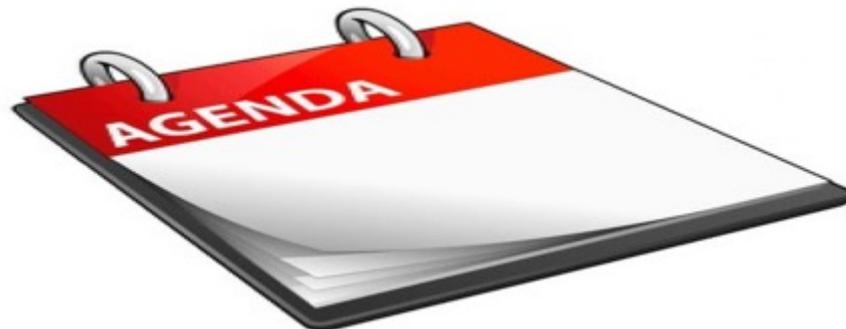
**11/05/2017:** 1ère étape : Travail en groupe lors du congrès 2017

**30/06/2017:** 2ème étape : Finalisation du travail de chaque groupe

**30/09/2017:** 3ème étape : Mise en forme du Projet en CA

**30/11/2017:** 4ème étape : Validation du Projet

**15/01/2018:** 5ème étape : Synthèse et validation finale en CA



# Merci !

- Merci pour votre participation présente et à venir.



**UNION NATIONALE  
DES MAISONS D'ÉTUDIANTS**

11 MAI 2017



# LA MARQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANCAIS À L'ÉTRANGER

L'Établissement public Campus France, créé par le décret du 30 décembre 2011 et en application de la loi du 27 juillet 2010, s'est substitué au GIP Campus France, et à l'association Égide.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, il a repris les activités internationales du CNOUS.

Campus France est placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'Agence agit en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et leurs conférences représentatives.



## CHIFFRES

### CLÉS

# 4 300 000

étudiants internationaux en mobilité  
(total UNESCO disponible sur la période).

La France se situe en quatrième position des pays d'accueil  
derrière les États-Unis et l'Australie.

# 310 000

étudiants étrangers en France en 2015-2016 selon le ministère  
de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche, soit 12% du total des étudiants en France et 41% du total  
des doctorants. Les trois premiers pays d'origine sont le Maroc, la  
Chine et l'Algérie. Près de 73% des étudiants sont inscrits à  
l'université.

Près de **219**

personnes à Campus France en  
France et plus de 519 au sein des  
Espaces Campus France

**250** Espaces répartis  
dans **120** pays

**341**

établissements d'enseignement  
supérieur et de recherche  
associés au Forum Campus France

**51** manifestations organisées  
par Campus France en 2016 ayant  
impliqué la participation de 311  
établissements d'enseignement  
supérieur français

**36 000** formations accessibles à partir  
d'un moteur de recherche  
+ de **1 000** fiches d'informations sur  
les études en France

+ de **22 000**  
boursiers d'études et de  
stages pris en charge

 257 426  17 748

**131 M€**  
fonds gérés

**55 000** membres  
France Alumni et 1700  
partenaires dans le monde

**80** sites internet dans plus de **30**  
langues



## CAMPUS FRANCE

### EN RÉGION

◆ L'Agence Campus France est représentée en région par nos délégations :

- Strasbourg,
- Nancy,
- Lyon,
- Marseille,
- Montpellier,
- Toulouse,
- Bordeaux,
- Nantes
- Lille et Nice en 2017

Relais auprès du siège de toutes les demandes émanant des partenaires locaux : appui aux établissements, gestion de programmes de bourses, collaboration ou conseil auprès des dispositifs d'accueil.



# Rapport moral

Congrès UNME - Paris - Mai 2017

## **I/ Fonctionnement de l'UNME**

L'Union a traversé des moments difficiles cette année.

1/ Le Président, Serge Bouquié a présenté sa démission au mois de juillet 2016. Karine MAILLARD, notre déléguée nationale, a exprimé sa volonté de quitter l'Union très rapidement à la même période. Un administrateur a quitté son mandat et une administratrice a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

Le Conseil d'Administration a décidé de se séparer de son local situé rue Sarrette dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Il faut remercier à ce titre la directrice et le Conseil d'Administration du Foyer International des Etudiantes, qui ont accepté d'accueillir le déménagement de l'Union mais également de baser provisoirement les outils informatiques, la réception du courrier dans leur foyer et ont permis la tenue des réunions du Conseil et du Bureau depuis juillet 2016.

Cette situation a eu un impact dans le fonctionnement quotidien de l'association mais l'association a été administrée et gérée au quotidien par les 11 administrateurs bénévoles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Novembre 2016 a cependant permis de relancer une dynamique, les adhérents présents ayant réaffirmé leur volonté d'une part de « **pérenniser l'UNME comme animatrice du réseau professionnel des maisons d'étudiants avec pour vocation l'aide aux dirigeants des foyers, la promotion du statut et du modèle des maisons d'étudiants ainsi que le développement de ce modèle** ».

Et d'autre part de « **pérenniser l'Union Nationale des Maisons d'Etudiants comme organisation patronale avec pour vocation de négocier la convention collective nationale et d'étudier un rapprochement de branche professionnelle à l'échéance de 2020** ».

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de l'UNME et son bureau ont été partiellement renouvelés.

Le CA s'est réuni depuis l'an dernier, 8 fois.

La CPN quant à elle s'est réunie 3 fois

2/ L'Union a enregistré une baisse du nombre de ses adhérents :

Cette baisse est due à plusieurs causes

- Diminution du nombre de foyers
- Concurrence du secteur marchand et du secteur public qui sont bénéficiaires d'avantages fiscaux liés à la construction pour les premiers et de subventions pour les seconds.
- Absence de reconnaissance du modèle « maison d'étudiants » par les pouvoirs publics.

Ces causes sont extérieures et nous ne les maîtrisons pas à ce jour.

Pour autant, l'UNME a certainement une responsabilité dans cette situation car elle n'a pas su prendre en compte ces éléments pour modifier sa manière de fonctionner.

## II/ Les travaux 2016 et le futur de l'UNME

### 1/ La représentativité patronale et la négociation de la Convention collective Nationale (CCN)

Aujourd'hui, l'UNME est la seule organisation patronale à négocier la CCN des maisons d'étudiants. L'Etat, par le biais du ministère du travail, nous interroge actuellement sur notre représentativité. Un dossier a été déposé pour confirmer ou non le caractère représentatif de notre organisme. La représentativité peut être considérée comme la légitimité à négocier la Convention Collective Nationale.

Comme il a été précisé lors de la dernière Assemblée Générale, la tendance actuelle est au regroupement ou à la fusion des organisations patronales aptes à négocier des conventions collectives unifiées.

Aujourd'hui nous ne connaissons pas les critères de représentativité mais l'UNME fait figure de nain avec ses 53 maisons adhérentes pourvoyeuses de 286 emplois.

Néanmoins, notre Union est active sur la négociation salariale. Pour pallier cette petite taille, plusieurs pistes s'offrent à nous :

- La recherche de nouveaux adhérents pour étoffer notre réseau et l'importance de l'organisation patronale.
- Le rapprochement et/ou la fusion avec une autre organisation patronale sont aussi à l'étude.

L'UNME continue à négocier la Convention Collective des Maisons d'Etudiants. Cette convention collective a été voulue par les maisons d'étudiants pour défendre leurs spécificités de gestion il y a plus de trente ans. Beaucoup de conventions collectives ne sont plus négociées aujourd'hui. La nôtre continue d'être active et à évoluer dans l'intérêt des structures et des salariés.

C'est d'ailleurs dans ce sens que l'Union souhaite continuer à œuvrer. Nous devons maîtriser les évolutions à venir et non pas les subir. Ceci se fera en lien avec les représentants des salariés qui aujourd'hui souhaitent la pérennité de l'Union.

## CPN du 7/06/2016

1. Echange et interrogations sur le rapprochement de notre branche avec une autre branche :
  - MFR
  - FSJT
  - Enseignement privé hors contrat.

Etude sur les grilles des métiers de chaque convention collective

Voir l'impact financier de chaque convention sur la masse salariale de nos structures

Voir l'impact financier du choix de tel ou tel OPCA et IP en étudiant les taux de cotisations et les garanties de chaque branche.

La CFDT nous informe qu'une période de transition de 5 ans doit être prévue dans la fusion pour permettre aux deux branches une harmonisation de leurs différentes dispositions.

La CFDT a aussi émis le souhait que le rapprochement doit être fait paritairement. Le collège employeur a répondu que le CA de l'UNME déciderait avec qui il souhaite se marier. La CFDT est d'accord à condition que les syndicats de salariés le soit aussi.

## 2. Demande de la CFDT sur l'égalité professionnel homme femme et NAO

Il est possible de faire une négociation triennale. Les membres de la CPN décident que soit repris les principes de la loi et les décliner.

## 3. Choix des thèmes de travail pour l'année 2016-2017

- Formation
- Grilles des métiers
- CDD d'usage
- Pénibilité et risques psychosociaux

## Questions diverses :

Fond paritaire :

La CPN consciente de la lourdeur administrative et financière pour mettre en place cette association de gestion décide de ne pas la créer.

9 janvier 2017

Rencontre entre la CPN de l'UNME et Monsieur Michel Quesnot président du FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Etablissements de l'Enseignement Catholique) et de la CEPNL (Confédération de l'Enseignement Privé à but Non Lucratif) et de Monsieur Le Meur juriste.

Tous deux présentent leur fédération et le travail qui a été effectué pour créer la CEPNL qui représente les employeurs de l'enseignement privé associatif en contrat avec l'Etat, de la maternelle au doctorat. Cette CEPNL regroupe aujourd'hui 9 conventions collectives relevant de son champ professionnel dans une convention collective unique, la convention collective EPNL (Convention des Etablissements privés à but Non Lucratif)

Rencontre avec Monsieur Fondère administrateur du CNEA (Conseil national des Employeurs d'Avenir). Ce syndicat d'employeur gère les conventions collectives du sport, de l'animation, du tourisme social, des FSJT (200 000 salariés – 5000 structures)

21 mars 2017

Réunion CPN avec Monsieur Le Meur responsable du pôle social de la FNOGEC puis avec Monsieur Fondère et Monsieur Cluzeau délégué général du CNEA

Monsieur Le Meur nous présente la convention collective (5SEP) n°3211 comme celle qui se rapproche le plus de la nôtre en termes de métier.

Les spécificités UNME pourraient être intégrées dans des annexes.

Nous devons avant tout positiver le rapprochement de notre convention à une autre branche, source de nouvelles perspectives et de nouveaux moyens.

L'échange avec Monsieur Cluzeau s'est porté sur le fait que l'UNME en se rapprochant de CNEA aurait sa place au sein du CA et de la commission sociale qui est décisionnaire et pourrait bénéficier de la mutualisation de moyens (avocats, juristes...).

4 avril 2017

Travail sur le tableau comparatif des 3 conventions : UNME, FJT et SEP (CC3211)

## 2/ Les actions de l'Union à destination de ses membres et de la promotion des maisons d'étudiants

### a/ Les dossiers en cours.

L'union ne constitue pas une simple organisation patronale. Elle a également pour vocation de mettre en réseau les différents dirigeants de foyer et d'assurer la promotion du modèle des maisons d'étudiants. Aujourd'hui certains projets avancent, d'autres sont des réalités et certains restent à mettre en chantier

- Le conseil juridique aux directrices et directeurs

Karine Maillard a initié ce conseil direct aux dirigeants. La qualité de ses interventions, étayées lorsqu'il le fallait par les conseils d'un avocat, était précieuse pour les directeurs.

- Les réunions régionales

Karine Maillard avait réussi à fédérer, dans les régions où cela est possible, une partie des directrices et directeurs de foyers pour des réunions régulières avec des thèmes différents. Dans certaines régions des formations communes ont vu le jour. Cette dynamique doit être encouragée.

- Le statut juridique.

Cette réflexion sur la définition d'un statut juridique commun est essentielle. La seule spécificité actuelle reconnue par les pouvoirs publics et la spécificité salariale en témoigne la convention collective attachée à nos foyers. Mis à part cela, nos structures sont aujourd'hui, pour la plupart, hors des cadres législatifs. La pérennité passe par la reconnaissance d'un modèle de fonctionnement et de développement. Nos spécificités génèrent des contraintes de gestion qu'il nous faut lister et faire admettre.

- La communication

La nouvelle version du site internet est en ligne. Elle donne un accès nouveau aux étudiants et aux responsables des maisons d'étudiants.

## b/ Les chantiers à mettre en œuvre

A ce jour, l'Union souffre d'une sous exposition. Il serait nécessaire de se faire connaître auprès des décideurs publics. Ca n'est pas chose aisée mais nous pourrions profiter des instances étudiantes auprès pour promouvoir notre modèle de résidence, rafraichir l'image parfois surannée qu'en donne la presse.

Il serait temps de définir également un vrai projet associatif forts de nos convictions et des attentes de tous les membres.

Le développement des formations mutualisées au sein des régions. Cette piste peut être explorée au regard des expériences déjà menées pour servir à tous

# Rapport Financier

Congrès UNME - Paris - Mai 2017

# Résultats 2016

## COMPTE DE RESULTATS DE L'UNME 2016

	2014	2015	2016	écart	%
<b>PRODUITS</b>					
756100 cotisations	65 772.84	57 167.37	58 502.00	1334.63	2%
740000 subventions	5 000.00	5 000.00	5 000.00	0.00	
706000 participations congressistes	5 078.00	7 775.00	4 964.13	-2810.87	
760000 produits financiers	1 289.37	878.74	624.37	-254.37	
770000 différences de réglemens			11.91	11.91	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>77 140.21</b>	<b>70 821.11</b>	<b>69 102.41</b>	<b>-1718.70</b>	<b>-2%</b>

## COMPTE DE RESULTATS DE L'UNME 2016

	2 014	2 015	2016	écart	%
<b>CHARGES</b>					
606100 EDF	407.99	476.98	424.83	-52.15	
606300 petit équipement	264.00	734.26	2 702.41	1968.15	
606400 fournitures	762.05	1 334.46	667.94	-666.52	
611000 prestations et sous traitance	443.65	1 347.19	1 403.91	56.72	
613200 loyer	10 846.97	10 854.44	10 854.44	0.00	
615200 entretien		90.20	347.00	256.80	
616000 assurances	1 403.02	1 499.03	1 377.62	-121.41	
618100 documentation	1 201.92	1 404.76	532.42	-872.34	
618500 frais de congrès et colloques	6 627.11	11 545.21	8 936.26	-2608.95	
622600 honoraires	7 080.00	1 596.00	1 500.00	-96.00	
623800-625100-625700 déplacements-missions et réceptions	6 893.11	7 919.07	11 028.35	3109.28	
626100 PTT Affranchissement	403.20	236.85	678.58	441.73	
626500 Téléphone et internet	1 135.55	1 149.81	1 286.71	136.90	
627000 frais bancaires	131.03	129.11	147.91	18.80	
641100 appointements	28 825.12	29 445.36	16 640.51	-12804.85	
641310-645000-645200 charges sociales	13 486.34	14 396.74	9 301.54	-5095.20	
6412-6414-6454 congés + ind.	737.63	-458.22	16 454.92	16913.14	
658000 différence de réglemens	11.87	-0.40	189.73	190.13	
681000 dotation amortissement	1 121.25	1 121.25	544.78	-576.47	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>81 781.81</b>	<b>84 822.10</b>	<b>85 019.86</b>	<b>197.76</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-4 641.60</b>	<b>-14 000.99</b>	<b>-15 917.45</b>	<b>-1916.46</b>	

# Bilan 2016

## BILAN 2016

	2014	2015	2016	écart
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations nettes</b>				
Agencements Installations	1 666.03	544.78	0.00	-544.78
Cautions local	2 520.00	2 520.00	0.00	-2 520.00
<b>Actif circulant</b>				
Charges payées d'avance	1 324.92	1 450.92	654.65	-796.27
livret a et livret d'épargne	109 617.34	97 496.08	73 120.45	-24 375.63
Crédit mutuel	181.63	-132.85	505.66	638.51
Caisse	19.01	3.52	9.00	5.48
Produits à recevoir	184.00	99.46	2 520.00	2 420.54
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>115 512.93</b>	<b>101 981.91</b>	<b>76 809.76</b>	<b>-25 172.15</b>

<b>PASSIF</b>				
Reports à nouveau	57 783.97	53 142.37	39 141.38	-14 000.99
Provision pour projet associatif	53 585.83	53 585.83	53 585.83	0.00
Charges sociales à payer	8 113.53	7 675.31	0.00	-7 675.31
Charges à payer	671.20	1 579.39	0.00	-1 579.39
Résultat de l'exercice	-4 641.60	-14 000.99	-15 917.45	-1 916.46
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>115 512.93</b>	<b>101 981.91</b>	<b>76 809.76</b>	<b>-25 172.15</b>

# Budget 2017

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'UNME 2017

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
<b>PRODUITS</b>			
756100 cotisations	61 000	58 502.00	58 000
740000 subventions	5000	5 000.00	3000
706000 participations congressistes	7500	4 964.13	2500
760000 produits financiers	500	624.37	500
770000 différences de règlements	0	11.91	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>74 000</b>	<b>69 102.41</b>	<b>64 000</b>

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'UNME 2016

	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
<b>CHARGES</b>			
606300 EDF	500	476.98	150
606300 petit équipement	700	734.26	1000
606400 fournitures	1000	1 334.46	1000
611000 prestations et sous-traitance	500	1 347.19	900
613200 loyer	10900	10 854.44	5000
615200 entretien		90.20	
616000 assurances	1500	1 499.03	1500
618100 documentation	1400	1 404.76	1400
618500 frais de congrès et colloques	12500	11 545.21	5500
622600 honoraires	2000	1 596.00	3000
623800-625100-625600-625700 déplacements-missions-réceptions	7000	7 919.07	10000
626100 Affranchissements	200	236.85	200
626500 Téléphone et Internet	1200	1 149.81	1200
627000 frais bancaires	100	129.11	150
641100 appointements	29500	29 445.36	15000
64xxxx charges sociales	14000	14 396.74	7500
641200 congés à payer + transp+i.l.	500	-458.22	
658000 différences de règlements		-0.40	
681000 dotation amortissements	500	1 121.25	500
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>84 000.00</b>	<b>84 822.10</b>	<b>54 000</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-10 000.00</b>	<b>-15 719.69</b>	<b>10 000</b>

# Les valeurs de nos Maisons

## Synthèse groupe 1, les Valeurs de nos Maisons

**la méthode** : un tour de table pour évoquer nos valeurs respectives et en trouver le dénominateur...

- Confusion missions / valeurs
- Un travail à approfondir et des éléments à re-formuler



- *« Une maison d'étudiants c'est d'abord un hébergement mais c'est aussi un lieu de vie et de rencontres pour des jeunes d'origine, de cultures et de religions diverses où chaque résident bénéficie d'un accueil attentif et personnalisé, favorisant la réussite de ses études, dans un climat d'entraide et de convivialité... » Extrait de la Charte UNME de mai 2002*

# Les valeurs de nos Maisons

## Les valeurs de l'UNME :

- 1° Indépendance et neutralité politique => organisation aconfessionnelle apolitique
- 2° Union de structures à but non lucratif, porteurs d'une dimension sociale
- 3° Respect de la personne, de ses droits et libertés
- 4° Accueil sans distinction d'origine sociale ou culturelle (dimension internationale de notre accueil)
- 5° Ambition à visée éducative (accompagnement vers l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes)
- 6° Promotion du "vivre ensemble"
- 7° Nos actions sont fondées sur la conviction que chaque jeune a un potentiel qu'on peut développer

# Les missions de nos Maisons

## Synthèse groupe 2 : les missions de l'UNME :

### Accueil et hébergement

- Accueil personnalisé
- Diversité des publics accueillis (critères géographiques, filières d'études, choix associatifs...)
- Facilités d'accès au logement (absence de garant, frais d'inscription réduit)
- Disponibilité du personnel ou des permanents (amplitude de présence, exigence dans les qualités relationnelles des permanents...)
- Collaboration avec les familles
- Intérêt du jeune accueilli pour le projet de la structure ou de l'association

# Les missions de nos Maisons

## **Création et entretien du Lien social**

Promouvoir la vie en communauté à travers la création et l'animation d'instances représentatives ou de concertations des résidents (Conseil de maison, de vie sociale, d'étudiants...)

## **Accompagnement des étudiant(e)s (socio-éducatif, prise d'autonomie...)**

- Ecoute, disponibilité et veille du personnel (Exigence sur les aspects relationnels et le savoir-être des salariés ou des permanents)
- Prévention et prise en compte des problématiques étudiantes

## **Travail en réseau (orientation vers les organismes ou personnes ressources)**

Connaissance de l'environnement, de partenaires *ad hoc*

# Les missions de nos Maisons

## **Proposer un cadre sécurisant, rassurant et dédié aux études**

- Présence du personnel (nuit, astreinte)
- Lieux propices au travail ou aux activités socioculturelles

## **Animation socio culturelle**

- Intégration de l'étudiant
- Partager l'expérience en groupe
- Découverte de la Cité
- Encouragement des initiatives et des projets

# Le rôle de l'UNME

## Synthèse groupe 3, le rôle de l'UNME :

### ANIMATION

- Importance du rôle du Directeur ou Directrice déléguée
- Création de groupes de travail
- Détermination de thèmes de réflexion annuels
- Mutualisation des expériences et des dossiers type dossier d'inscription, convention d'hébergement
- Organisation de l'entraide entre foyers
- Relations régionales
- Mise en place d'un forum d'informations et d'échanges d'expériences utilisant les réseaux sociaux.
- Recherche nouvelles adhésions et recueil de leurs attentes
- Amélioration des Finances de l'UNME
- Info places libres
- Organisation du Congrès annuel

# Le rôle de l'UNME

## CONSEILS

- Educatif
- Conseils entre directeurs ou avec aide extérieure, entraide, tuyaux
- Travaux, rénovation
- Sécurité, ERP, Normes
- Animation culturelle
- Juridique, Assurances, Formation
- Finances, tarifs
- Relations avec les Congrégations
- Santé

# Le rôle de l'UNME

## **CONVENTION COLLECTIVE ET RESSOURCES HUMAINES**

- Evolutions de la Convention
- Contrat de travail
- Gestion des RH et organisation des postes
- Astreintes
- Règlementation majeures/mineures
- Statut juridique des Foyers d'hébergement
- APL/ALS

# Le rôle de l'UNME

## COMMUNICATION

- Contacts et création réseau : mairie département, organismes publics, autres associations, CROUS, forums d'étudiants, conservatoires, etc
- Action commerciale
- Site Internet
- Relations Presse
- Plaquette UNME
- Communication interne au Foyer, utilisation des réseaux sociaux
- Communication interne UNME : Newsletter
- Enquête satisfaction UNME
- Plaquette Foyer
- CVS

Le point sur le  
**rapprochement de la branche  
professionnelle**  
des Maisons d'Etudiants

Congrès UNME - Paris - Mai 2017

# Le contexte réglementaire 1/2

- Mouvement engagé depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui avait défini des critères de représentativité patronale.
- La loi Travail du 8 août 2016 renforce cette logique, en permettant au Ministère du Travail de fusionner des branches professionnelles :
  - en raison de la faiblesse de leur effectif,
  - lorsque le champ d'application est uniquement régional ou local,
  - si moins de 5 % des entreprises adhèrent à une organisation professionnelle représentative des employeurs.
- Objectif : 200 branches à l'horizon 2020.

# Le contexte réglementaire 2/2

En cas de fusion ou de conclusion d'un accord collectif regroupant le champ de plusieurs conventions existantes :

- Les partenaires disposent d'un **déla** de 5 ans pour harmoniser leurs stipulations conventionnelles.
- **Pendant ce délai, les différences temporaires de traitement entre salariés ne peuvent pas être invoquées.**
- L'accord de fusion entre les branches définit la durée d'harmonisation des conventions collectives : **l'alignement des différences de traitement est étalé sur plusieurs années (x années une fois la nouvelle CC définie).**
- Possibilité de prise en compte dans l'accord de fusion de **particularités** (métiers, rémunérations...) dans le cadre d'annexes à la nouvelle Convention Collective.

# Faire de cette contrainte une opportunité

- **Valoriser le concept** : en mettant en avant les missions, valeurs et spécificités des maisons d'étudiants
- **Renforcer l'attractivité** des Maisons d'Etudiants par une politique sociale plus ambitieuse :
  - En matière de rémunérations des salariés
  - En matière de formation des salariés par la mutualisation de l'effort de formation
  - En matière de régime de protection sociale (complémentaire santé, prévoyance)

**Ce qui supposera de faire évoluer le modèle...**

# 3 branches professionnelles contactées

## - **Maisons des Familles Rurales :**

- 9000 salariés, formation des apprentis au BTS, financement Ministère de l'Agriculture, pas de volonté d'élargissement à une autre branche professionnelle

## - **Etablissements d'Enseignement privés à but non lucratif :**

- un syndicat employeur : la CEPNL (Confédération de l'Enseignement Privé à but non lucratif)
- Une convention collective unique dont son annexe relative aux Salariés des Etablissements Privés 2015 (SEP 2015 n°3211)

## - **Le secteur des Foyers de Jeunes Travailleurs :**

- Un syndicat employeur : le CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir) avec lequel le syndicat employeur des FJT a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 4 Conventions collectives à ce jour dont celle des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs du 16 juillet 2003 (CCN n°2336)

# Le secteur des Etablissements d'Enseignement Privé à but non lucratif 1/2

- CEPNL : Syndicat employeur suite au rapprochement de trois structures patronales :
  - AEUIC (Association des Employeurs des Universités et Instituts Catholiques)
  - FESIC (Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif)
  - FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes Gestionnaires d'Etablissements Catholiques)
- 9 CC regroupées depuis avril 2017 sous une appellation commune : la CC EPNL
- Son champ d'application couvre :
  - 100 000 salariés de droit privé (hors enseignants)
  - 5 000 associations supports d'établissements scolaires, 25 grandes écoles d'ingénieurs et de management et 5 Universités et Instituts Catholiques
- Son champ d'application couvre les établissements d'enseignement privé à but non lucratif en contrat avec l'Etat.

## Le secteur des Etablissements d'Enseignement Privé à but non lucratif 2/2

- Parmi ces 9 CC, la plus pertinente pour les Maisons d'Etudiants est la SEP 2015 (Salariés des Etablissements Privés, n°3211).
- La SEP 2015 est la CC s'appliquant aujourd'hui aux établissements d'enseignement supérieur. Elle s'applique à 50 écoles de commerce et concerne 5 à 6 000 salariés.

# Le secteur des foyers de jeunes travailleurs

- Le CNEA : syndicat d'employeurs du secteur de l'ESS, représentatif dans 4 quatre branches professionnelles :
  - Tourisme social et familial (CC n°1316)
  - Sport amateur (CC n°2511)
  - Animation (CC n°1518)
  - Foyers de Jeunes Travailleurs (CC n°2336) après absorption du SNEFOS au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Le champ d'application des CC couvre :
  - 200 000 salariés
  - 5 000 structures employeurs
- La branche professionnelle des FJT est reconnue comme dynamique.
- Son champ couvre près de 5 000 salariés et environ 300 associations.

## POINTS FORTS COMMUNS AUX DEUX BRANCHES

- Valeurs humanistes communes, but non lucratif.
- Métiers proches de ceux des Maisons d'Etudiants (hébergement, accompagnement des jeunes, restauration...).
- Points communs dans l'exercice de leurs missions :
  - Majorité de petites structures
  - Fragilité économique
  - Difficulté à entretenir le bâti
  - Ouverture 24/24 pour la partie Hébergement
- Représentation de l'UNME proposée au sein d'instances :
  - CEPNL : commissions déléguées,
  - CNEA : commission sociale, commission stratégique...

## Enseignement privé : ELEMENTS DIFFERENCIANTS 1/2

- **Le +** : champ professionnel stabilisé. Pas de fusion d'autres branches professionnelles envisagées.
- **Le +** : coûts salariaux moins élevés que dans la CC FJT.
  - Pas de 13<sup>ème</sup> mois
  - Formation :
    - » 0,55 % si effectif < 10 salariés, 1% au-delà
    - » Contre 2 % dans la CC des FJT
  - Bien souvent, pas de dispositions plus avantageuses que celles existantes au niveau légal (indemnités de licenciement, indemnité jour férié, indemnités retraite, pas de cotisation à un fonds de paritarisme...)

## Enseignement privé : ELEMENTS DIFFERENCIANTS 2/2

- **Le -** : Empressement tout relatif de la CEPNL à accueillir la branche des Maisons d'Etudiants :
  - Pas d'ouverture manifeste.
  - L'UNME devra être particulièrement proactif pour défendre et faire valoir ses spécificités en termes de métiers et de rémunération (dans le cadre des annexes catégorielles à la CC unique).
- **Le -** : Déséquilibre
  - entre les différentes structures représentées au sein de la branche
  - poids important du FNOGEC dans les instances dirigeantes.
- **Le -** : Effort en matière de formation moins important que dans la CC des FJT

## FOYER JEUNES TRAVAILLEURS - ELEMENTS DIFFERENCIANTS 1/2

- **Le +** : Intérêt du CNEA à accueillir la branche des Maisons d'Etudiants :
  - pour renforcer le poids de l'ex-branche FJT au sein de cet ensemble,
  - pour légitimer leur ambition vis-à-vis des autres résidences Jeunes (Résidences Etudiants, Résidences Jeunes Actifs, Accueil d'Apprentis...).
- **Le +** : Attention toute particulière en matière de formation des salariés

## FOYER JEUNES TRAVAILLEURS - ELEMENTS DIFFERENCIANTS 2/2

- **Le - :** coûts salariaux plus élevés que dans la CC SEP2015
- **Le - :** poids tout relatif des Maisons d'Etudiants au sein d'une branche pluridisciplinaire (tourisme social, sports, animation).
- **Le - :** Risque de dilution au sein d'une activité FJT étendue à tout le secteur du Logement Jeunes voire le logement social.

## Le devenir du syndicat employeur UNME

- Indépendamment de la fusion des branches professionnelles, le syndicat employeur UNME subsiste (sauf à décider de fusionner l'UNME avec un syndicat employeur).
- Représentativité de l'UNME reconduite (attente parution décret), seule organisation patronale reconnue aujourd'hui pour la négociation de la CC des Maisons d'Etudiants.

NB : Côté Salariés, sont représentatifs la CFDT, FO, CGT et SUD. Ne sont plus représentatifs CFTC et CFE-CGC.

# La suite...

- Poursuivre la comparaison des 2 CC afin de mesurer l'impact sur le budget des Maisons d'Etudiants.
- Finaliser l'étude engagée.
- Vous consulter sur le choix à opérer (automne 2017).
- Obtenir un accord paritaire UNME – syndicats de salariés au sein de la Commission Paritaire Nationale (CPN).
- Obtenir l'accord de la Commission Paritaire gérant la Convention Collective pressentie.
- Ou, à défaut d'accords, demander au Ministère du Travail d'être rattaché à une branche...

